ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 60745

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset * appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'annonce de l'interruption du financement de la formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur dès 2001. Cette décision de ne pas renouveler le programme « ingénieurs et cadres supérieurs » (PICS), remet en question à court terme le devenir des techniciens d'ores et déjà recrutés pour 2001 et, à plus long terme, l'existence de perspectives de promotion sociale des techniciens. Or, ces formations, qui s'adressent aux techniciens supérieurs et cadres moyens, salariés ou demandeurs d'emploi de tous les secteurs d'activités, titulaires d'un diplôme de niveau III et justifiant d'au moins trois années d'expérience professionnelle, ont permis la promotion sociale de plusieurs centaines de techniciens. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures sont envisagées pour permettre la poursuite du recrutement et le déroulement normal de la formation pour l'année scolaire 2001-2002 et pour définir les bases d'un nouveau dispositif de conventionnement de l'enseignement supérieur pour adultes.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les autres ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie, ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle, articulée autour d'un projet professionnel validé, devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Morisset
Circonscription : Deux-Sèvres (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 60745
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE60745

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 mai 2001, page 2672
Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6078